

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le TRENTE JUILLET
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : **24 juillet 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 19

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, CONSTANT Monique, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 04

MM. COQUILLARD Michel, LENVERS Fabien, HEU Benoît – BRAIZE Jean-Michel

Pouvoir : 01

M. HEU Benoît à Mme MARULLAZ Aube

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_07_31

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DES SERVICES TECHNIQUES DE MORZINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT -,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 23/07/2026,

Vu le tableau des postes autorisés et des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mai 2026 portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, adjoint au responsable des services techniques,

1. Considérant l'évolution des missions confiées au service des ressources humaines, marquées par une complexification croissante des procédures statutaires, de la réglementation applicable et des obligations de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens du service afin d'assurer la continuité de son fonctionnement, de sécuriser les procédures de gestion du personnel, de garantir le respect des échéances réglementaires et d'accompagner l'évolution de son organisation,

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de créer un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin de répondre durablement aux besoins du service des ressources humaines,

2. Considérant que la création de l'emploi d'adjoint au responsable des services techniques avait pour objet d'assurer le remplacement anticipé de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite et de permettre une période de transmission des compétences,

Considérant que la procédure de recrutement a permis de retenir un candidat dont les qualifications, l'expérience professionnelle et les compétences correspondent davantage à un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que ce candidat a pris ses fonctions le 15 juillet 2026 afin d'assurer une période de tuilage avec l'agent actuellement en poste,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter le cadre d'emplois de ce poste afin qu'il corresponde aux responsabilités qui seront confiées à son futur titulaire,

En conséquence, il est proposé, à compter du 1er août 2026 :

- de créer, à compter du 06 août 2026, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines,
- de supprimer, à compter du 06 août 2026, un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial, exerçant les fonctions d'adjoint au responsable des services techniques, et de créer concomitamment un emploi permanent à temps complet de technicien territorial pour exercer ces mêmes fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à compter du 06 août 2026, de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines,

PRECISE que cette création a pour objet de renforcer durablement le service des ressources humaines afin d'assurer la continuité du service, de sécuriser la gestion administrative du personnel et de répondre à l'évolution des besoins de la collectivité,

DECIDE, à compter du 06 août 2026 :

- de supprimer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial, exerçant les fonctions d'adjoint au responsable des services techniques,
- de créer un emploi permanent à temps complet de technicien territorial, exerçant les fonctions d'adjoint au responsable des services techniques,

DIT que le tableau des postes autorisés sera modifié en conséquence,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine le 03 août 2026.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité